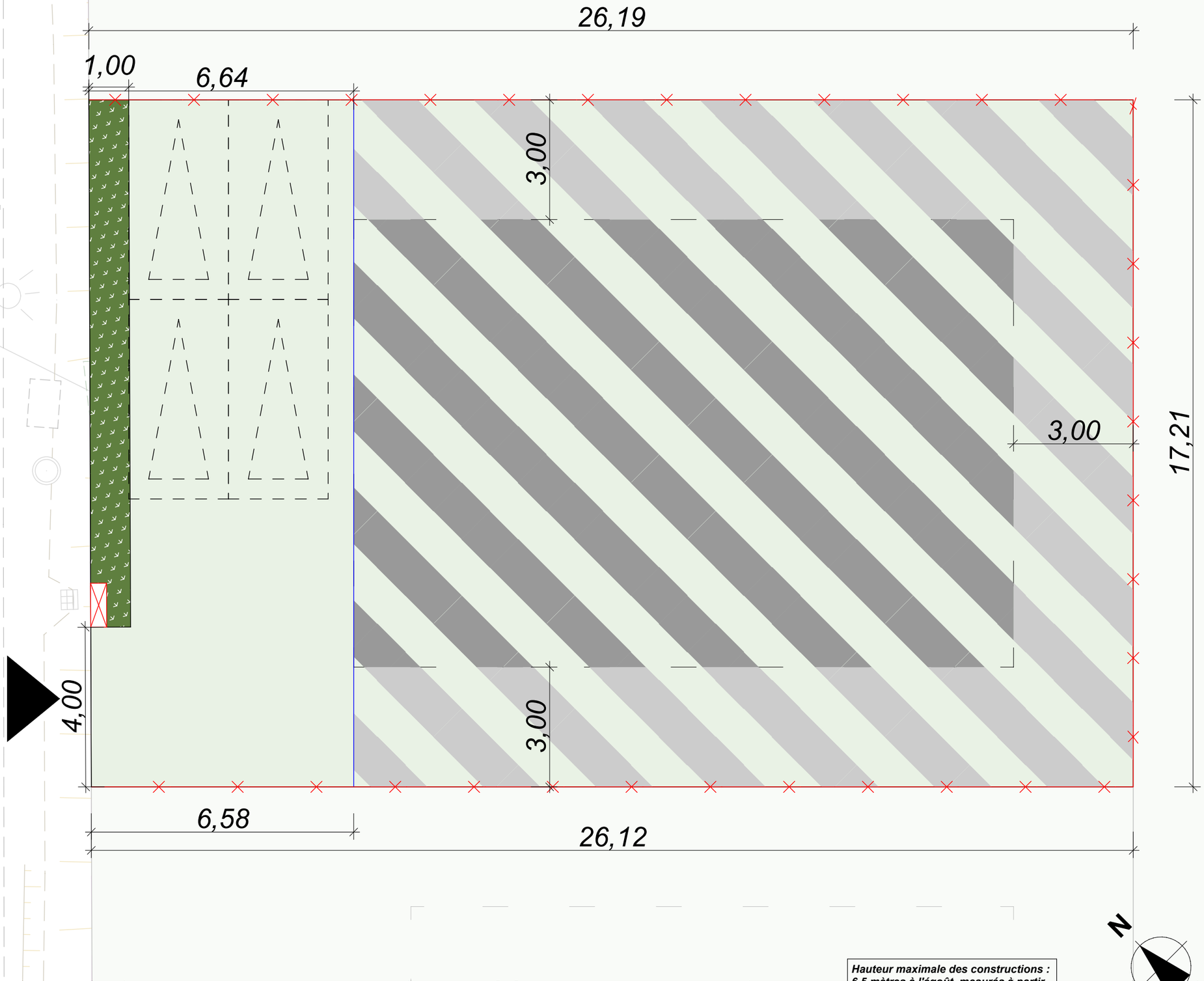


Hauteur maximale des constructions : 6,5 mètres à l'égoût, mesurés à partir du niveau de plancher autorisé

Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction de la mise au point des plans d'exécution et les nécessités techniques de la réalisation.
Les surfaces indiquées sont approximatives.

Légende

- Localisation de l'accès
- Terrain total
- Alignement imposé
- Clôture agricole galvanisée H = 1,20 m
- Bande à végétaliser
- Coffret technique + boîte aux lettres
- emprise constructible hauteur max = 6,5 m par rapport au plancher autorisé
- emprise constructible hauteur max = 3 m par rapport au plancher autorisé
- Emprise au sol maximale des constructions = 50 %
- Implantation plancher RDC à 8,41 m NGF
- Principe de positionnement des places privatives non closes (PPNC)

Echelle graphique :

0 1 2 3 4 5

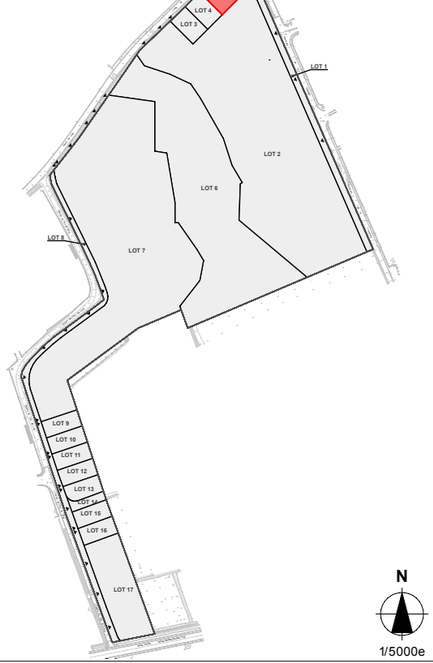
PRIMOSUD

FENÊTRE SUR ALPILLES

SAINT-ÉTIENNE-DU-GRÈS

Type	N° lot	Superficie	Échelle
Terrain à bâtir	Lot 5	450 m²	1/100e / A3
Emprise à hauteur maxi 6,5 m / niveau de plancher autorisé = 185,52 m²			
Emprise à hauteur maxi 3 m / niveau de plancher autorisé = 150,91 m²			

Plan de repérage



PLAN DE VENTE DÉFINITIF

Date :30/05/2023 Indice : 0